

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
17	19

Date de la
convocation
15/04/2022

OBJET
DE LA
DELIBERATION

DECISION
MODIFICATIVE
N° 1

BUDGET
PRINCIPAL



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 AVRIL 2022

10-6

DELIBERATION N° 10
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :
- C. REWUCKI (procuration à K. PERROTIN)
- C. VILLANUEVA (procuration à L. RAVAT)

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que, suite à la réception des notifications des subventions pour les travaux de la RD 18, il est possible d'inscrire les crédits en recettes et en dépenses

Aussi il convient de procéder à la décision modificative suivante :

		INVESTISSEMENT	
		CHAPITRE 21	
DEPENSES	C/21318	+	6 000,00 €
	C/21534	+	30 000,00 €
	C/21538	+	6 449,35 €
	C/2182	+	50 000,00 €
	TOTAL :	+	92 449,35 €
		CHAPITRE 13	
RECETTES	C/1323	+	200 000,00 €
	C/13251	+	61 702,00 €
	C/1641	-	169 252,65 €
	TOTAL :	+	92 449,35 €

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220421-DE10-210422-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2022

Affichage : 02/05/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

